



## **Cahiers de doléances**

### **Extraits présentés en salle 18 Nantes en Révolution**

- **Cahier de doléances de la sénéchaussée de Nantes et de Guérande**

Art. 62 Les dîmes ecclésiastiques seront supprimées [...].

Art. 81 Les navires négriers seront protégés pendant le temps de leur traite à la côte d'Afrique.

Art 107 Les droits de pêche et de chasse exclusifs seront supprimés [...].

- **Cahier de doléances de la paroisse de Vieillevigne**

Art. 3 Demande la suppression entière des droits de francs fiefs, la cause qui les avait fait naître ne subsistant plus.

- **Cahier de doléances de la paroisse d'Orvault**

Art. 3 Que les droits d'octroi et entrée de ville soient aussi supprimés.

Art. 5 Que toutes les garennes soient détruites et permis à tout particulier de tuer les lapins.

- **Cahier de doléances des apothicaires de Nantes**

Art. 9 Que nos huit députés aux États Généraux soient choisis dans chaque classe des citoyens à raison de son influence dans la chose publique. Aucune classe ne doit prétendre à la prépondérance ; le Tiers État a réclamé contre l'usurpation des deux premiers ordres.

- **Cahier de doléances de la paroisse du Bignon**

Art. 7 Que la liberté individuelle de tout citoyen soit de nouveau déclarée sacrée sans qu'on puisse y attenter par autres voies que les formes légales.

- **Cahier de doléances de la paroisse de Varades**

Art. 6 La liberté de publier ses opinions étant d'un côté une partie essentielle de la liberté personnelle et de l'autre le moyen le plus prompt et le plus sûr d'éclairer le souverain et la Nation sur leur intérêt réciproque [...].

Art. 10 Abolition de la vénalité des offices, établissement d'un examen et concours pour qu'ils soient donnés au plus dignes [...].  
Que la liberté de se défendre et d'avoir un conseil soit rendue à l'accusé [...].

- **Cahier de doléances de la commune de Barbechat en la paroisse de La Chapelle-Basse-Mer**

Art. 12 Il n'y aura plus aucun esclave en France, ni dans les colonies françaises de l'Amérique.

Art. 21 Il sera fait un nouveau code civil, simple et uniforme pour tout le Royaume.

Art. 48 Toutes marchandises et denrées circuleront librement dans tout l'intérieur du Royaume. En conséquence tous droits d'aides, gabelle, octroi, etc. seront supprimés et les barrières seront portées aux frontières de la France.

Art. 53 Les poids, mesures et titres des monnaies seront aussi uniformes dans tout le Royaume.

- **Cahier de doléances de la paroisse de Saint-Donatien**

Art. 2 De supprimer la corvée aux grands chemins [...].

Art. 3 De supprimer le tirage à la milice comme destructive de la population des campagnes et de l'agriculture.

Art. 7 Que le casernement, capitation et vingtième et autres impositions établies, et qui pourront l'être par la suite, soient également réparties [et] supportées par tous les sujets, privilégiés ou non privilégiés.